



RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE ARC-EN-CIEL CONSULTATION

Bonjour,

La Commune de Maël-Carhaix a été destinataire de plusieurs questions de la part d'un candidat concernant cette consultation. Vous trouverez ci-dessous les réponses apportées.

-
1. Merci de confirmer que les panoplies ainsi que les réseaux existants conservés en Ø25 ne sont pas à reprendre. Les débits requis seront donc limités aux capacités des tuyauteries déjà en place.

Nous vous confirmons que les panoplies et les réseaux hydrauliques existants en Ø25 doivent être conservés en l'état. Les débits seront en effet limités par la géométrie de ces tuyauteries. Seules la pompe de circulation et les vannes de régulation (vannes deux voies tout ou rien) devront être remplacées.

Ce choix d'ingénierie s'appuie sur les considérations technico-économique suivantes :

- La chaufferie et son réseau ayant fait l'objet d'une rénovation complète très récemment (décembre 2025), il n'est pas viable économiquement de démonter ces installations pour le raccordement du nouveau système de ventilation.
- Nous avons identifié que lors des phases de relance importante (préchauffage de la salle des fêtes), l'appel de puissance exigera un débit dépassant ponctuellement les vitesses de circulation standards pour un diamètre 25.
- Ce dépassement de vitesse d'eau est susceptible de générer un léger inconfort acoustique (sifflements dans les tuyauteries). Cependant, nous acceptons ce mode de fonctionnement « dégradé » car il sera très occasionnel, limité aux seules périodes de grand froid et aux phases de mise en température à vide.
- Pour pallier ce désagrément, la stratégie de pilotage sera adaptée. L'automate de régulation anticipera les relances en allongeant la durée de préchauffage des locaux. En lissant la puissance thermique demandée sur une période plus longue, le débit instantané sera réduit, supprimant ainsi le risque de nuisance sonore avant l'arrivée du public.

-
2. *Merci de confirmer l'abandon du fonctionnement en mode rafraîchissement de l'installation hydraulique dans le cadre de ce projet.*

Le calorifugeage anticondensation doit respecter une mise en œuvre adaptée : isolant à cellules fermées, traitements pont thermiques...

L'isolation actuelle des réseaux ne répond pas à ces exigences. L'utiliser en régime froid exposerait les installations à de la condensation.

La reprise intégrale du calorifugeage pour le rendre compatible avec le mode rafraîchissement représente un poste de dépense assez conséquent et il est très probable que ce montant dépasse l'enveloppe initiale allouée par la Mairie pour ce projet.

C'est pourquoi nous souhaitons séparer cette prestation. Merci de chiffrer cette prestation en option ce qui permettra à la maîtrise d'ouvrage de mesurer l'impact financier réel.

- 3.** *Merci de confirmer que les calorifuges existants seront conservés et qu'aucune reprise n'est à prévoir, à l'exception des portions de réseau faisant l'objet de modifications.*

Nous vous confirmons la conservation des calorifuges existants excepté sur l'extérieur.

La reprise du calorifuge et le traitement correct des ponts thermiques devra toutefois être réalisé : à correctement chiffrer dans votre offre.

- 4.** *Merci de confirmer votre souhait de mettre en œuvre des boîtes à vannes sur l'ensemble de l'installation, y compris sur les équipements situés dans le local technique.*

Nous ne confirmons pas cette demande. Merci d'argumenter cette proposition dans votre offre si celle-ci vous semble pertinente.